Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Nocodor range

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: EU-0029752-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

EU-0029752-0003

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Nocolyse nocodor		
Glosair 400 nocodor		

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	OXY'PHARM
Adresse	rue Marcel Paul 829 94500 Champigny-sur-Marne France

Numéro de l'autorisation

EU-0029752-0000 1-1

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

EU-0029752-0003

Date de l'autorisation

03/10/2023

Date d'expiration de l'autorisation

30/09/2032

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

OXY'PHARM

Adresse du fabricant

Rue Marcel Paul, 829 94500 Champigny-sur-Marne France

Emplacement des sites de fabrication

Rue Marcel Paul, 829 94500 Champigny-sur-Marne France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Resource Efficiency GmbH
Adresse du fabricant	Rellinghauser Straße 1—11 45128 Essen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Evonik Industries AG / BL Active Oxygens, Untere Kanalstrasse 3 79618 Rheinfelden Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	6
Argent		Substance non active	7440-22-4	231-131-3	0,0017

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
	Troom pour los organismos aqualiques, entramo des enels notactes à long terme.		
Conseils de prudence	Se laver les mains soigneusement après manipulation.		
	Éviter le rejet dans l'environnement.		
	Porter un équipement de protection des yeux.		
	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
	Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.		
	Éliminer le contenu dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux		

conformément aux réglementations nationales.

Éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément aux réglementations nationales.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage 1.1 : Désinfection des surfaces dures à 6% par Nébulisation au Peroxyde d'hydrogène (FHP)

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: -Nom commun: Bactéries Stade de développement: -

Nom scientifique: -Nom commun: Levures Stade de développement: -

Nom scientifique: -Nom commun: Tuberculosis bacilli Stade de développement: -

Nom scientifique: -Nom commun: Virus Stade de développement: -

Nom scientifique: -Nom commun: Champignons Stade de développement: -

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection de pièces/espaces par nébulisation au peroxyde d'hydrogène FHP d'un volume compris entre 4 et 150 m³. Il s'agit de la désinfection des surfaces dures non poreuses des équipements et objets (hors dispositifs médicaux) présents dans la pièce traitée :

- hôpitaux et cliniques,
- laboratoires de recherche et d'analyse (dont laboratoires P3 et salles blanches),
- transport sanitaire,
- industrie pharmaceutique,
- blanchisseries industrielles,
- centres de chirurgie dentaire et d'implantologie,
- hôtels,
- écoles,
- crèches/garderies.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Nébulisation

Description détaillée:

Le produit est un produit prêt à l'emploi qui est placé dans un appareil. Cet appareil brumise automatiquement le produit biocide, dans l'espace clos/local à désinfecter, sans aucun utilisateur ou autre personne à l'intérieur.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: - Bactéricidie, levuricidie, fongicidie, tuberculocidie et virucidie : 5 ml de produit/m³ et 2 heures de temps de contact. Traiter une deuxième fois à 5 ml de produit/m³ et 2 heures de temps de contact. Le deuxième traitement a lieu juste après le premier. Les deux traitements peuvent être programmés pour être effectués séquentiellement. Taille des gouttelettes : 1-15 μm

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Désinfecter les locaux et le matériel aussi fréquemment que l'exige le protocole d'hygiène en place.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- 1) flacon polyéthylène haute densité PEHD blanc (opaque) de 1 litre avec un bouchon à vis de dégazage.
- 2) flacon PEHD gris (opaque) à usage unique de 2 litres.
- 3) bidon/ Jerrican PEHD blanc (opaque) de 5 litres (recharge).
- 4) bidon/ Jerrican PEHD blanc (opaque) à usage unique de 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Le produit est prêt à l'emploi et doit être utilisé sans dilution. Le produit est conçu pour des équipements tels que Nocospray/Bio-sanitizer/Sanofog/Nocomax/Nocomax Easy/Glosair. Lire le mode d'emploi avant utilisation. Utiliser selon les protocoles suivants :

- Bactéricidie, levuricidie, fongicidie, tuberculocidie et virucidie : 5 ml de produit/m³ et 2 heures de temps de contact. Traiter une deuxième fois à 5 ml de produit/m³ et 2 heures de temps de contact.

Le deuxième traitement a lieu juste après le premier. Les deux traitements peuvent être programmés pour être effectués séquentiellement.

Taille des gouttelettes : 1-15 μm Humidité relative : 25% - 75% Température : température ambiante

Respecter le temps de contact conseillé. Le temps de contact démarre lorsque la quantité requise de produit est présente dans la pièce.

L'utilisateur doit toujours effectuer une validation microbiologique de la désinfection dans les locaux à désinfecter (ou dans un " local standard " adapté, le cas échéant) avec les appareils à utiliser après quoi un protocole de désinfection de ces locaux pourra être établi et utilisé par la suite.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation de ce Meta RCP.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Premiers secours
EN CAS D'INGESTION : Immédiatement rincer la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Effets directs ou indirects éventuels
Provoque une sévère irritation des yeux.
1.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage
Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation de ce Meta RCP .
.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit ans des conditions normales de stockage
Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation de ce Meta RCP.
5. Conditions générales d'utilisation
5.1. Consignes d'utilisation
-
5.2. Mesures de gestion des risques

Pendant la diffusion, gardez la pièce fermée et n'y entrez pas. Le traitement doit être effectué en l'absence d'êtres humains ou d'animaux.

Tous les interstices/espaces présents dans la pièce (par exemple, les encadrements de fenêtres) d'où le brouillard en suspension peut s'échapper doivent être colmatés avant la diffusion.

Assurez-vous, au moyen d'un panneau d'avertissement, que l'accès à la zone traitée par nébulisation est interdite pendant toute la procédure.

Aucun accès à la zone traitée ne doit être autorisé tant que la concentration de peroxyde d'hydrogène n'est pas ≤ 0,9 ppm (1,25 mg/m³) ou une valeur de référence nationale inférieure pertinente.

L'utilisateur professionnel peut entrer dans la pièce uniquement en cas d'urgence lorsque le niveau de peroxyde d'hydrogène est descendu en dessous de 36 ppm (50 mg/m³) et doit porter les équipements de protection individuelle (EPI) suivants : Équipement de protection respiratoire (EPR) classé selon la norme NF EN 14387 ou équivalent avec un facteur de protection assigné (APF) 40 (type d'EPR à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et équipement de protection approprié (gants classés selon la norme européenne EN 374 ou équivalent, protection des yeux conforme à la norme européenne ISO 16321 ou équivalent, combinaison). Le matériau des gants et de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit. Voir la section 6 pour la description complète des normes EN.

Il convient d'utiliser un appareil de mesure pour s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène soit descendue en dessous de 0,9 ppm ou d'une valeur de référence nationale pertinente inférieure. Les animaux/personnes sans équipement de protection ne peuvent rentrer dans la pièce traitée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est redescendue en dessous de 1,25 mg/m³ (0,9 ppm) ou une valeur de référence nationale pertinente inférieure.

Equipement de protection individuelle :

Porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalent pour la protection des yeux pendant le mélange et le chargement du produit dans l'emballage/récipient qui est directement utilisé dans le dispositif de brumisation (comme Nocospray, Bio-sanitizer, Sanofog, Nocomax ou Nocomax Easy).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de
premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-		

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, éliminer les restes de produit ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. Le produit utilisé peut être évacué dans les égouts municipaux ou éliminé dans le dépôt de fumier selon les réglementations locales. Éviter le rejet dans une station d'épuration individuelle.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

ı	- Durée de conservation : 2 ans.
ı	
۱	

6. Autres informations

La description complète des normes EN mentionnées dans la section 5.2 est énumérée ci-dessous :

NF EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismesNF EN ISO 16321 - Protection des yeux et du visage à usage professionnelNF EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres anti-gaz et filtres combinés Exigences, essais, marquage.